

bonjour,

Question rejet chèque suite arnaque

Par Mioxito , le 17/02/2021 à 12:21
Bonjour,
J'espère que vous allez bien.
Voila, je me suis fait arnaqué d'un montant de plus de 10 000€. J'ai ma propre responsabilité là-dedans que je reconnais entièrement, pas utile de revenir dessus. Suite à cette arnaque, deux chèques ont été déposés sur mon compte (3000€ et 7000€).
Un mois plus tard, la banque rejette ces chèques pour défaut de provision.
Le délai est-il normal ? Ne parlons pas d'un délai, en règle général, de 8 jours, concernant les chèques sans provisions ? La banque n'a-t-elle pas un devoir de vigilance, lorsque des mouvements exceptionnels se présentent sur le compte ?
Pour info, je suis au Crédit Du Nord.
Je vous remercie pour votre aide,
Bien à vous.
Par youris , le 17/02/2021 à 13:59

arnaque bien connue, qui attire des personnes naïves en échange d'une petite commission.

le délai d'encaissement dépend du délai pour s'assurer que les chèques sont bien

provisionnés, ce délai est toujours supéreur à 8 jours.

vous auriez du conserver cet argent tant que vos chèque n'étaient encaissés.

ce genre d'arnaque se font justement sur des petits montants qui sont moins surveillés que des montants plus élevés.

par contre, vous pouvez mettre en cause la responsabilité de l'émetteur des chèques.

avez-vous déposé une plainte contre la personne qui vous a remis ces chèques.

salutations